

**Assemblée générale**

Distr. générale
17 mars 2008
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session
Point 122 de la liste préliminaire*
Planification des programmes

**Cadre stratégique proposé pour l'exercice biennal
2010-2011**

Deuxième volet : plan-programme biennal

**Programme 23
Information**

Table des matières

	<i>Page</i>
Orientation générale	2
Sous-programme 1 : Services de communication stratégique	3
Sous-programme 2 : Services d'information	4
Sous-programme 3 : Services de diffusion et de partage du savoir	5
Textes portant autorisation	7

* A/63/50.



Orientation générale

23.1 Dans l'accomplissement de son mandat, qui consiste à aider l'Organisation des Nations Unies à atteindre ses objectifs de fond en faisant connaître de manière stratégique les activités et préoccupations de l'Organisation afin d'avoir le plus large impact possible auprès du public, le Département de l'information coordonne les campagnes de communication dans les domaines prioritaires clefs en respectant un certain équilibre entre moyens de communication traditionnels et moyens de communication modernes. Il prend toutes les mesures nécessaires pour accroître le nombre de ses partenaires du secteur des communications et pour élargir son audience auprès du public tant dans les pays développés que dans les pays en développement à travers le réseau des centres d'information des Nations Unies. Le mandat du Département est énoncé dans la résolution 13 (I) de l'Assemblée générale. Les travaux du Département sont guidés par les priorités définies par l'Assemblée et son organe subsidiaire, le Comité de l'information, dans les résolutions concernant les questions relatives à l'information, dont la dernière en date est la résolution 62/111 A et B.

23.2 Le Département s'emploie à mieux faire connaître et comprendre à l'échelle mondiale l'action de l'Organisation des Nations Unies et les questions dont celle-ci traite, en diffusant auprès du public, dans les délais voulus, des informations exactes, impartiales, détaillées et cohérentes. À cette fin, et en s'inspirant de la Déclaration du Millénaire, il se concentrera sur les questions qui revêtent une importance prioritaire pour l'Organisation, notamment les trois piliers que sont le développement, la paix et la sécurité, y compris le maintien de la paix et les droits de l'homme, ainsi que le changement climatique. Pour ces quatre thèmes prioritaires, le Département de l'information soulignera l'importance que le Secrétaire général attache à l'obtention de résultats, à la responsabilisation et à la nécessité de relever les grands défis pour le bien commun. Le Département a fait de l'Afrique son objectif régional et des jeunes son public stratégique.

23.3 Le Département de l'information collabore étroitement avec les bureaux organiques des organisations du système des Nations Unies afin de mener à bien des programmes d'information efficaces et ciblés en ce qui concerne les domaines clefs susmentionnés, y compris les conférences mondiales et les célébrations. Il s'efforce d'atteindre un public mondial, notamment les gouvernements, les médias, les organisations gouvernementales et non gouvernementales, les établissements d'enseignement, les sociétés commerciales et les organisations professionnelles et d'autres membres de la société civile, afin de mobiliser leur appui en faveur de l'Organisation et de ses objectifs.

23.4 Pour accomplir la mission dont il a été investi, le Département fonde son action sur les principes de base suivants : l'établissement de relations de travail stratégique avec les départements et services organiques du Secrétariat et des institutions et organismes des Nations Unies; une plus grande utilisation des dernières technologies de l'information et des communications, dans le cadre des médias traditionnels aussi bien qu'électroniques, afin de permettre une diffusion directe et instantanée de l'information dans le monde; la mobilisation d'un soutien plus large à l'échelle locale, par l'instauration de partenariats avec des organisations de la société civile; et la réalisation de la parité des langues officielles de l'Organisation des Nations Unies dans la rédaction des informations et dans l'élaboration des autres produits de communication.

Sous-programme 1

Services de communication stratégique

Objectif de l'Organisation : mieux faire comprendre les activités de l'Organisation en ce qui concerne les questions thématiques prioritaires et leur assurer un appui plus large, en particulier un appui aux communications lors des grandes manifestations et initiatives menées sous l'égide de l'Organisation

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Amélioration de la qualité des reportages consacrés par les médias aux questions thématiques prioritaires	a) Augmentation du pourcentage d'articles et de reportages nuancés ou favorables
b) Appui aux objectifs des grandes manifestations et des initiatives menées par l'Organisation des Nations Unies, permettant de faire avancer la réalisation de ces objectifs	b) Augmentation du pourcentage d'organismes des grandes manifestations et initiatives qui se déclarent satisfaits des produits et des services de communication fournis par le Département
c) Meilleure compréhension à l'échelle locale de l'action menée par l'Organisation	c) i) Augmentation du pourcentage de publics visés indiquant qu'ils ont une meilleure connaissance des Nations Unies ii) Augmentation du nombre de pages consultées sur les sites Web du sous-programme

Stratégie

23.5 Au sein du Département de l'information, le sous-programme sera exécuté par la Division de la communication stratégique, qui comprend le Service des campagnes de communication, le Service des centres d'information, le réseau des centres d'information, des antennes d'information et des centres et services régionaux d'information des Nations Unies et le Groupe de la liaison avec les Comités.

23.6 Pour atteindre cet objectif, on élaborera des directives et des messages mieux ciblés. À cet effet, on améliorera d'une part l'intégration verticale entre le Département, au Siège, et le réseau des centres d'information des Nations Unies sur le terrain, en ce qui concerne l'élaboration des campagnes et des messages et, d'autre part, l'intégration horizontale entre le Département et les services d'information respectifs des fonds, programmes et organismes des Nations Unies. Au niveau national, les centres d'information du réseau des Nations Unies continueront d'aligner rigoureusement le contenu de leurs activités sur les priorités définies par les équipes de pays et les coordonnateurs résidents en matière de stratégie et de communication, et bénéficieront d'informations plus complètes, actualisées et ciblées communiquées par les services du sous-programme chargés du développement, de la paix et de la sécurité et des droits de l'homme. Les centres d'information désignés à cet effet continueront d'aider les autres centres de leur région à mettre en commun leurs ressources et à élaborer des messages et des campagnes de sensibilisation adaptés aux besoins et aux intérêts régionaux et sous-

régionaux. Le Groupe de la communication des Nations Unies aura pour mission de renforcer la coordination des activités de communication entre le Département et l'ensemble des organismes du système des Nations Unies en constituant des groupes de travail interorganisations chargés d'harmoniser les produits de communication portant sur les questions auxquelles l'Organisation accorde une priorité élevée. En outre, les activités de communication ayant une résonance nationale ou régionale particulière seront étoffées avec l'aide des groupes de la communication aux niveaux national et régional.

23.7 Afin de mieux sensibiliser le public aux objectifs et aux activités de l'Organisation, des produits d'information destinés aux audiences ciblées seront diffusés dans les langues officielles comme dans les langues locales. Des activités stratégiques d'information des médias, notamment des conférences de presse et des entretiens avec de hauts responsables, seront organisées. Des sites Web conçus dans les langues locales continueront d'être créés et gérés par le réseau des centres d'information des Nations Unies.

23.8 Un appui opérationnel et des avis stratégiques en matière de communication continueront d'être fournis aux antennes d'information des missions de paix des Nations Unies, ainsi qu'aux missions politiques, si nécessaire.

Sous-programme 2 Services d'information

Objectif de l'Organisation : assurer à l'Organisation un appui plus étendu en améliorant la qualité, le format et la ponctualité de l'information et autres produits du sous-programme concernant l'Organisation, en en élargissant la couverture géographique et en intensifiant leur utilisation par les organes d'information et les autres utilisateurs

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Indicateurs de succès

a) Utilisation accrue par les organismes de presse et autres utilisateurs des informations et autres renseignements concernant l'Organisation des Nations Unies

- a) i) Augmentation du nombre de partenariats avec les réseaux de radiodiffusion et de télévision, les consommateurs et les réémetteurs, par langue et par région
- ii) Augmentation du nombre de pages consultées sur le site Web de l'Organisation des Nations Unies, y compris le Centre de presse, par langue officielle
- iii) Augmentation du nombre de téléchargements, par les usagers, de produits télévisés ou radiodiffusés et de photographies

b) Accès des organes de presse et autres utilisateurs, en temps voulu, aux communiqués de presse quotidiens couvrant les séances, aux programmes télévisés, aux photographies ou à d'autres produits d'information

b) Maintien du pourcentage actuel de produits publiés dans les délais

Stratégie

23.9 Ce sous-programme sera principalement exécuté par la Division de l'information et des médias, avec l'appui du Bureau du porte-parole du Secrétaire général ainsi que du réseau des centres d'information des Nations Unies.

23.10 À cette fin, le Département fournira promptement aux médias et autres utilisateurs du monde entier des nouvelles et autres éléments et services d'information fiables, objectifs et, dans la mesure du possible, adaptés à chaque destinataire (radio, télévision, matériel photographique, matériel imprimé et Internet), en utilisant les nouvelles technologies de l'information de manière à atteindre plus rapidement un plus vaste public. Les campagnes de sensibilisation menées dans le cadre du sous-programme privilégieront tout spécialement le multilinguisme et les médias des pays en développement.

23.11 Les nouvelles technologies de l'information permettront également au sous-programme de mettre l'accent sur l'amélioration des possibilités d'accès dont disposent les entités situées sur le terrain, en particulier pour les informations de dernière minute. La modernisation aura également pour effet positif d'améliorer la productivité et de renforcer l'intégration des différents médias, de manière à obtenir un service multimédias coordonné et homogène.

23.12 Pour tirer parti des possibilités offertes par les nouvelles technologies de diffusion et de réception de l'information, et notamment l'utilisation d'objets nomades, il faudra mettre en place des dispositifs de collaboration innovants avec les fournisseurs d'informations, complétant les partenariats et autres mécanismes de collaboration déjà établis avec les diffuseurs et autres réémetteurs. Cette collaboration permettra de répondre aux besoins d'un public mondial en offrant aux réseaux de radiodiffusion et de télévision, ainsi qu'aux sites Web et à d'autres nouveaux moyens électroniques de diffusion, des programmes de qualité qui traduisent les priorités définies par les États Membres, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. Des programmes spéciaux seront produits et diffusés selon les besoins.

Sous-programme 3

Services de diffusion et de partage du savoir

Objectif de l'Organisation : Promouvoir une meilleure compréhension du rôle, des activités et des préoccupations de l'ONU et favoriser l'échange d'idées, d'informations et de connaissances concourant aux objectifs de l'Organisation

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Indicateurs de succès

a) Renforcement et élargissement des relations avec les partenaires

a) Augmentation du nombre de partenariats noués avec les organisations pertinentes faisant ou non partie du système des Nations Unies

b) Sensibilisation accrue aux services et produits de diffusion et de partage du savoir

b) i) Maintien du pourcentage d'utilisateurs se déclarant satisfaits des produits et services du sous-programme

ii) Augmentation du nombre de pages consultées sur les sites Web du sous-programme

Stratégie

23.13 Ce sous-programme sera exécuté par la Division des services et produits destinés au public, qui comprend le Service de la société civile, la Bibliothèque et le Centre de partage du savoir Dag Hammarskjöld, d'autres services d'information des Nations Unies si nécessaire, le Groupe de la sensibilisation, la Section de la vente et de la commercialisation, le secrétariat du Comité des publications et le Comité des expositions.

23.14 Ces entités s'attacheront à éclairer et à susciter des débats sur les questions qui revêtent une importance prioritaire pour l'Organisation, grâce à des efforts de communication visant le public, en collaboration avec des partenaires clefs, notamment les organisations non gouvernementales, les milieux universitaires, des établissements d'enseignement, des personnalités, telles que les Messagers de la paix, les bibliothèques partenaires (y compris les bibliothèques dépositaires), d'autres représentants de la société civile et les médias. Elles s'emploieront également à fournir des produits et services d'information actualisés, afin de faciliter les travaux des États Membres, du personnel du Secrétariat et des chercheurs et de favoriser la communication entre différents services de l'ONU. Au moyen de conférences, de séances d'information, d'expositions, de publications et de matériel pédagogique, ces entités ouvriront l'accès aux informations et à la connaissance, et contribueront ainsi à promouvoir la participation aux travaux de l'Organisation des Nations Unies.

23.15 Pour atteindre cet objectif, la Division intensifiera sa collaboration avec ses partenaires, aussi bien internes qu'externes, en s'attachant à leur faire bien comprendre les principes de base et les préoccupations essentielles de l'Organisation. La Division s'efforce également de sensibiliser ses partenaires sur ces questions et de leur offrir les moyens de faire part de leurs préoccupations au Secrétariat. En ce qui concerne la gestion de l'information, l'accent sera mis sur les besoins des utilisateurs en matière d'accès à l'information aux fins de la réalisation des objectifs de l'Organisation. Une importance plus grande sera accordée au tutorat et à la formation, ainsi qu'à l'assistance à apporter aux membres du personnel et aux représentants dans le domaine de la gestion de l'information au moyen d'outils technologiques et au renforcement de la communication interne au sein du Secrétariat. On tirera pleinement parti des possibilités qu'offrent les technologies de l'information et des communications, notamment Internet, les retransmissions sur le Web et les visioconférences, afin de s'adresser à des publics plus variés, dont on encouragera les échanges avec l'Organisation et auxquels on fournira un meilleur accès à l'information concernant l'Organisation et les questions de portée mondiale. On s'occupera de la gestion et de la conservation des collections de la Bibliothèque et de la numérisation des documents officiels des Nations Unies de manière à en améliorer l'accès et à en garantir la conservation. Le Comité directeur pour la

modernisation et la gestion intégrée des bibliothèques des Nations Unies, dirigé par le Département de l'information, s'emploie, en collaboration avec d'autres bibliothèques des Nations Unies, à définir des politiques, des normes et des services communs, notamment des méthodes d'évaluation et d'appréciation du fonctionnement des services de bibliothèque.

Textes portant autorisation

Résolutions de l'Assemblée générale

13 (I)	Organisation du Secrétariat (annexe I)
55/2	Déclaration du Millénaire
60/1	Document final du Sommet mondial de 2005
60/7	Mémoire de l'Holocauste
60/252	Sommet mondial sur la société de l'information
61/95	Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement
62/82	Programme d'information spécial du Département de l'information du Secrétariat sur la question de Palestine
62/96	Aide aux survivants du génocide de 1994 au Rwanda, en particulier aux orphelins, aux veuves et aux victimes de violences sexuelles
62/111 A	Questions relatives à l'information : l'information au service de l'humanité
62/111 B	Questions relatives à l'information : politiques et activités de l'Organisation des Nations Unies en matière d'information
62/122	Mémorial permanent en souvenir des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves
62/137	Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
62/147	Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme
62/179	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international